



Vacances de Noël Date limite d'inscription le 08 décembre 2025



Non	n du respons	able léga	l : □M. □Mn	ne	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
⇒ Indi	quez-le ou le	es enfant	t(s) à inscrire	e :			
NOM:			PRÉNOM:			NÉ(E) LE	//
NOM:			PRÉNOM:			NÉ(E) LE	/
NOM:			PRÉNOM:			NÉ(E) LE	//
Télép N° alle (Oblig		ée scolaire		ne fiche de rer	il :	celui de janv initaires ? ou	érence pour l'année 2025 es ier 2025)
n ninimum							
nimum		(Cochez les	s cases correspon	ndantes aux jours	26 Décembre 20 s d'accueils choisis Morcrodi 24	et indiquez le	
nimum 10	Heure d'a						
nimum 10 ants est eessaire	Journ	arrivée ée	Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	et indiquez le	Vend 26h
nimum 10 fants est cessaire ur uverture	\ <u> </u>	arrivée ée	s cases correspor Lundi 22h	ndantes aux jours Mardi 23h	Mercredi 24h	Jeudi 25/ FERIE	Vend 26h
nimum 10 fants est cessaire ur uverture	Journ	arrivée ée	s cases correspor Lundi 22h	ndantes aux jours Mardi 23h	Mercredi 24	Jeudi 25/ FERIE	Vend 26h
	Journ	errivée ée départ	s cases correspor Lundi 22h	ndantes aux jours Mardi 23h	Mercredi 24h	Jeudi 25/	Vend 26h

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tél: 02.38.42.15.15



VACANCES NOEL 2025

Date limite d'inscription le 08 décembre 2025



Qui peut en bénéficier : Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Bou.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité. Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.



Horaire des garderies

A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h30



Accueil de Loisirs

7 place du Bourg 45430 BOU Tél: 02.38.69.15.24



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question

Le 06 décembre : Date limite d'inscription

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié). De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné et de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

▶ Restauration :

Un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Bou. * La date limite d'inscription est fixée au 8 décembre 2025. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
 - * Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Quotient	Prix journée
inf à 999	15€
1000 à 1199	16€
1200 à 1399	17 €
1400 à 1599	18€
1600 à 1799	19€
1800 à 1999	20€
2000 à 2499	21 €
sup à 2500	22€



Paiement:

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant) Par carte bancaire (nous contacter) Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

Annulation:

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes : Présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- * En cas d'annulation due à des évènements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

Tél: 02.38.42.15.15

Cigales et Grillons 18, Bd Aristide Briand 45000 ORLEANS

www.cigalesetgrillons.com accueil@cigalesetgrillons.com